

Intervention de M. Taieb BACCOUCHE, Ministre de
l'Education en Tunisie
A la conférence de présentation du rapport 2011 sur
"La peine de mort dans le monde"
Rome, 04 août 2011

M. le Ministre des Affaires Etrangères,
Madame la Vice Présidente du Sénat,
M. le Président de "Ne touchez pas à Caïn",
Madame l'Editeur du rapport 2011,
M. le Secrétaire de "Ne touchez pas à Caïn",
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier les responsables de "Ne touchez pas à Caïn" pour m'avoir invité à prendre part à la conférence de présentation du rapport 2011 sur "la peine de mort dans le monde". C'est un honneur pour moi d'intervenir à cette conférence, et de partager avec vous la satisfaction de constater d'après les données du rapport de cette année, une évolution tangible vers l'abolition de la peine de mort dans le monde. Cette évolution est le fruit notamment de plusieurs années d'engagement de la part de "Ne touchez pas à Caïn", organisation militante par excellence pour une justice sans vengeance et dont les efforts soutenus ont abouti, en décembre 2007, à l'approbation

par l'Assemblée Générale des Nations Unies, par une large majorité, de la Résolution pour le Moratoire universel des exécutions capitales, objectif historique, de grande importance pour l'humanité et étape importante vers l'abolition définitive de la peine de mort partout dans le monde. L'année 2010 et la première moitié de 2011 n'ont fait que confirmer ce mouvement vectoriel prometteur.

Je suis d'autant plus heureux d'être ici avec vous, que je retrouve plusieurs amis que j'ai eu l'honneur de rencontrer à Tunis en 1995, et de participer avec eux au nom de "l'Institut arabe des Droits de l'homme" au symposium sur "la peine de mort dans le droit international et la législation arabe", le premier du genre dans le monde arabe, organisé dans un contexte de mouvement international de sensibilisation à la question de l'abolition de la peine de mort.

Les participants à cette manifestation ont lancé un appel pour l'instauration et le développement de la démocratie dans les sociétés arabes, condition sine qua non pour la protection et la promotion des droits de l'homme et pour la sensibilisation de l'opinion publique aux valeurs humanitaires et à la primauté du "droit à la vie", clef de tous les autres droits, tels que l'intégrité physique, la santé, le travail, etc.

A cette occasion un appel avait été adressé à tous les pays participants, notamment les pays arabes, pour ratifier les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, en général, et le deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques visant en particulier à abolir la peine de mort. Aujourd'hui, grâce à vos efforts inlassables, les

résultats enregistrés sont encourageants pour continuer cette lutte et atteindre cet objectif d'autant plus que la conjoncture actuelle, y compris dans les pays arabes et notamment en Tunisie, nous semble plus favorable.

Si nous nous rencontrons aujourd'hui de nouveau, après tant d'années, pour la même cause, c'est parce que nous partageons les mêmes convictions et nous défendons un idéal commun à savoir le respect et la promotion des droits de l'homme dans leur acception universelle partout dans le monde.

Excellences,

Mesdames et messieurs,

Je participe aujourd'hui à cette conférence à la fois en tant que Président d'honneur de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme et en ma qualité de Ministre de l'Education au sein du Gouvernement de transition de la Tunisie nouvelle, mis en place après la révolution pacifique du peuple tunisien qui a fait tomber une dictature policière et mafieuse, largement corrompue.

Le 14 janvier 2011 restera une date historique, non seulement pour notre peuple, mais également pour le monde entier et en particulier pour toutes les sociétés qui ploient sous le fardeau de la dictature.

Une chose est claire, la dictature sévit encore dans le monde et dans certains pays arabes. Le rapport de 2011 fait état de 42 pays non abolitionnistes, au terme du premier semestre de 2011, certes, le nombre n'a pas cessé de diminuer d'année en année,

mais ce que je retiens le plus c'est que parmi ces 42 pays non abolitionnistes, 35 pays sont qualifiés de dictatoriaux, autoritaires ou non libéraux. Dans de tels pays, on ne saurait envisager l'abolition de la peine de mort tant qu'on n'a pas aménagé un environnement démocratique propice à la liberté de pensée et d'expression, à l'Etat de droit et au respect des droits politiques, culturels et socio-économiques.

La Tunisie représente un bon exemple dans ce sens. En effet, bien qu'elle ait institué depuis 1991 un moratoire de facto sur l'application de la peine de mort, une telle décision, que nous avions à l'époque saluée comme un pas positif, a perdu son sens et son effet devant les multiples violations des droits de l'Homme, dont la torture et les décès dans les geôles de la dictature. Ce n'est qu'après la révolution du 14 janvier que la Tunisie a pu repenser son attitude vis-à-vis des conventions internationales en matière des droits de l'homme. Au lendemain de la révolution, le Gouvernement tunisien de transition a annoncé la ratification des plus importantes conventions internationales sur les droits de l'homme. Il a déjà ratifié au mois de Mai 2011 le statut de Rome sur la création de la cour pénale internationale, le protocole facultatif à la convention des Nations Unies contre la torture, la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ainsi que le protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, et compte ratifier le deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

La ratification des conventions et des pactes internationaux est un pas important vers l'avant, qui nécessite des mesures d'accompagnement et des réformes concrètes pour l'application effective de ces textes. Les ONG de défense et de promotion des droits de l'Homme s'attèlent à cette tâche, d'autant que l'application de ces textes requiert la mise en place d'un environnement où règnent les valeurs de justice, comme il se doit dans un Etat de droit, de transparence, de responsabilisation et de reddition de compte. Auparavant, plusieurs cas d'exécutions ne pouvaient être recensés et ne figuraient dans aucun rapport sous le couvert de "secret de l'Etat", désormais, ceci n'est plus acceptable, et aujourd'hui il nous incombe en tant que militants des droits de l'homme, d'agir pour que les pays membres des Nations Unies mettent fin au "secret d'Etat" en matière de peine de mort.

Je voudrais enfin rappeler que l'approbation de la résolution en faveur d'un moratoire universel de la peine de mort au palais de verre concerne tout d'abord le droit de la personne humaine avant d'être une affaire de justice intérieure de l'Etat, car il s'agit d'un acquis universel, qu'il faut préserver et renforcer avec une action inlassable et une vigilance accrue qui engagent autant les sociétés civiles que les gouvernements.

Je voudrais pour finir rendre hommage à M. Marco Pannella président de "Ne touchez pas à Caïn" que j'ai eu le plaisir de recevoir récemment à Tunis avec ses camarades, pour son projet pour l'Afrique, pour son engagement sans limites pour toutes les causes humanitaires et pour les efforts que votre organisation

amie a déployés afin d'aboutir au vote du moratoire et qu'elle continue à fournir de la même manière pour son application.

Je vous remercie de votre attention.